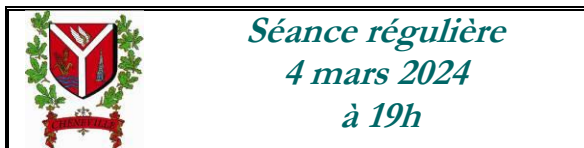


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 4 mars 2024, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadieux, en présence des conseillères suivantes : madame Audrey Lacasse, madame Danielle Meunier, madame Maryse Gougeon et madame Sylvie Potvin.

Absence motivée : monsieur Alexandre Lafleur et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h03 devant 11 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2024-03-053

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-054

Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 5 février 2024 et de la séance extraordinaire du 1^{er} mars 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 5 février 2024 et du 1^{er} mars 2024;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES RESPONSABLES DE DOSSIERS

Audrey Lacasse siège n° 1

Projet diversification des usages de l'église, Transport collectif

Danielle Meunier siège n° 2

Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Famille/École, Aînés, Développement de la municipalité

Alexandre Lafleur siège n° 3

Égout/Aqueduc, Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/ Embellissement, Urbanisme, Développement de la municipalité

Maryse Gougeon siège n° 4

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Famille/École, Aînés, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Sylvie Potvin siège n° 5

Égout/Aqueduc, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Yves Laurendeau siège n° 6

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

La liste des permis en urbanisme, ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de février 2024.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2024-03-055

Demande d'aide financière auprès du député, Monsieur Mathieu Lacombe, pour l'amélioration du réseau routier

ATTENDU QUE la réparation des chemins de la municipalité demande beaucoup d'investissement financier chaque année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale à faire une demande d'aide financière auprès du Député, monsieur Mathieu Lacombe, pour l'amélioration du réseau routier de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2024-03-056

Mise à jour du « directeur autorisé » au compte de l'Agence du revenu du Canada

ATTENDU QUE la personne autorisée à agir et à communiquer avec l'Agence du revenu du Canada au nom de la municipalité doit être nommée par le conseil municipal;

ATTENDU QU' un ancien employé municipal était la personne autorisée, mais qu'il n'est maintenant plus à l'emploi de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Madame Krystelle Dagenais, directrice générale soit, par les présentes, nommée personne autorisée à agir pour la municipalité auprès de l'Agence du revenu du Canada et qu'elle soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Chénéville les documents requis pour les différents services

offerts par l'Agence du Revenu du Canada et à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

QUE,

Le ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer à Madame Dagenais les renseignements dont il dispose concernant la municipalité de Chénéville et qui sont nécessaires à l'exercice de son mandat;

QUE,

Madame Krystelle Dagenais peut être rejointe au 819 428-3583, poste 1202 ou par courriel à dg@ville-cheneville.com ;

QUE,

Par cette résolution, tout représentant nommé antérieurement à cette inscription, incluant madame Suzanne Prévost, madame Sylvette Lavergne, madame Claire Blais, monsieur Jacques Maillé, est révoqué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2024-03-057

Adoption du règlement #2024-118 décrétant un emprunt pour les services professionnels en ingénierie pour la mise en place d'un réseau d'égout et de traitement des eaux usées

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} mars 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QU' une subvention, soit le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), qui représente 95% du coût des services professionnels financera le règlement et sera payable à l'obtention du CA du ministère de l'Environnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser 1 468 250.19 \$ pour l'élaboration des plans et devis par la firme CIMA + selon la soumission reçue en date du 5 octobre 2023, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par madame Isabelle Blais, en date du 1er mars 2024, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 468 250.19 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 394 837.68 \$ sur une période de 5 ans qui représente 95% de la dépense et à payer la différence avec la somme affectée au projet du fonds réservé de 73 412.51 \$ qui représente 5% de la dépense;

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles

imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2024-03-058

Autorisation dépôt demande aide financière fête nationale 2024

ATTENDU QUE la municipalité organisera des activités pour la fête nationale du Québec 2023 le 23 juin prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Guylaine Blais, coordonnatrice des loisirs, à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2024-03-059

Adoption du Plan de Mise en Œuvre Local 2023 (année 5 du Schéma de couverture de risques)

ATTENDU QUE le Plan de Mise en Œuvre Local 2023 en rapport au Schéma de couverture de risques à incendie a été transmis par le directeur du Service de sécurité incendie (SSI) de Lac-Simon/Chénéville;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des grandes lignes dudit rapport annuel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville entérine ledit plan 2023;

QU',

Une copie du plan soit transmise à la MRC, au responsable en matière du schéma de couverture de risques des incendies de la MRC de Papineau;

QU',

Une copie de la présente résolution soit transmise au Directeur du service des incendies de Lac-Simon/Chénéville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2024-03-060

Autorisation - Augmentation limite carte de crédit Visa Desjardins

ATTENDU QUE plusieurs paiements se font avec la carte de crédit Visa Desjardins, laquelle n'a une limite que de 5 000.00\$, et il y a lieu d'augmenter cette limite de crédit disponible à 15 000.00\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville délègue à la directrice générale, madame Krystelle Dagenais, le pouvoir de demander une majoration de la limite de crédit, puisqu'elle a tous les droits et pouvoirs liés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à la carte de crédit Visa Desjardins («la Carte»), octroyée par la Fédération des caisses Desjardins du Québec («la Fédération»);

QUE,

La Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2023-03-061

Autorisation de paiement de facture – Tricentris la coop - Contribution supplémentaire

ATTENDU QUE la santé financière de Tricentris, la coop, où est acheminé le recyclage de la municipalité, s'est beaucoup dégradée depuis 2023 et cette situation a poussé la Coopérative à modifier son règlement de Régie interne afin de demander une contribution supplémentaire pour 2023 et 2024 à ses municipalités membres;

ATTENDU QUE la facture pour la contribution supplémentaire pour 2024 est au montant de 16 396.80 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement au montant de 18 852.22 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-45220-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2024-03-062

Offre de service – Inspection des bornes-fontaines et rinçage du réseau d'aqueduc

ATTENDU QU' il est nécessaire de faire inspecter les bornes-fontaines, obligation en vertu de la Norme NFPA-25 (sécurité incendie), et de faire effectuer le rinçage du réseau d'aqueduc;

ATTENDU QUE la firme Simo a déposé une offre de service pour ces travaux, comprenant notamment l'inspection des bornes-fontaines, l'inspection des vannes de rues et l'exécution du programme de rinçage, en plus de la production d'un rapport suite à ces travaux au montant de 10 708.07\$ pour un an ou de 21 714,77\$ pour 2 ans, ces montants excluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la proposition d'offre de services professionnels de Simo Inc. pour 2 ans au montant de 24 966.56 \$ incluant les taxes applicables;

QUE,

La dépense de l'année 2024 soit affectée au compte # 02-41300-526 et financée par le fonds réservé pour l'aqueduc et la dépense de l'année 2025 soit affectée au compte # 02-41300-526.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2024-03-063

Autorisation paiement facture – Équipe Laurence – Remplacement ponceau pluvial cour école

ATTENDU QUE la résolution #2023-05-096 qui octroie le mandat à la firme Équipe Laurence pour Conception et préparation des plans et devis de surveillance pour le remplacement du réseau pluvial sous la cour d'école et le terrain de baseball/soccer;

ATTENDU QUE nous avons reçu une facture au montant de 1 423.75\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de facture pour un montant de 1 636.96 \$, taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61044-000 et financée par la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2024-03-064

Autorisation paiement facture – DHC Avocats - Poursuite pour bris du contrat de déneigement

ATTENDU QUE la résolution #2023-10-235 qui octroie le mandat à DHC Avocats pour une poursuite juridique concernant le bris du contrat de déneigement de la municipalité;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture au montant de 2 798.60 \$ plus les débours et les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 3 362.48 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-12000-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2024-03-065

Offre de services – Fourniture et installation panneau pour branchement génératrice – Mairie

ATTENDU QUE le panneau électrique de la mairie doit être modifié afin de pouvoir alimenter sécuritairement le bâtiment avec une génératrice en cas de panne de courant;

ATTENDU QUE Duhamel Électrique soumissionne pour la fourniture et les travaux d'installation du panneau pour le branchement d'une génératrice au montant de 1 925.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de service pour un montant de 2 213.27 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée aux comptes # 02-13000-522 et 02-32001-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2024-03-066

Demande de dérogation mineure – 0, chemin du Domaine-Familial

ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure pour la remise située au 0, chemin du Domaine-Familial a été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE la demande concerne un bâtiment qui ne respecte pas les marges requises par le règlement;

ATTENDU QUE cette situation dérogerait au règlement de zonage #2016-061 et ses amendements;

ATTENDU QUE l'avis public relatif à cette demande a été publié sur le site internet de la municipalité et a également été affiché aux 2 endroits prévus par le conseil et non dans un journal distribué sur le territoire, conformément à la procédure entourant les demandes de dérogations mineures, puisqu'il n'y a plus de journal local dans la région;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) ne recommande pas au conseil d'accepter cette situation dérogatoire;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville n'accepte pas la demande de dérogation mineure du matricule # 2185-75-4546 tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13. 2024-03-067

Intention d'élaboration et de mise en œuvre - Plan de gestion des actifs – Eau

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

ATTENDU QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

ATTENDU QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

ATTENDU QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

la Municipalité de Chénéville s'engage à ;

- Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;

- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.14. 2024-03-068

Autorisation de paiement Servitech – Équilibrage du rôle d'évaluation 2025-2026-2027

ATTENDU la résolution #2023-12-270 par laquelle le conseil mandate Servitech pour l'équilibrage du rôle d'évaluation 2025-2026-2027;

ATTENDU la réception de la facture pour le 1^{er} versement au montant de 13 914.28 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture pour un montant de 15 997.94 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-15000-417.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.15. 2024-03-069

Autorisation paiement facture – Construction Matthewe Lamouche Inc. - Travaux au garage municipal de la mairie

ATTENDU la résolution #2023-10-227 qui octroie le mandat à *Construction Matthewe Lamouche Inc.* pour la réparation du toit du garage municipal de la mairie et la résolution #2024-02-035 qui autorise les travaux supplémentaires afin de se conformer au *Code du bâtiment du Québec* ;

ATTENDU la réception de la facture pour au montant de 12 100.00 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture pour un montant de 13 911.98 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61092-000 et financée par le surplus affecté à cette fin – Amélioration des bâtiments (#59-13220-000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Proclamation Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

2024-03-070

Proclamation Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

ATTENDU QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

ATTENDU QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

ATTENDU QU' il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville proclame le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et souligne cette journée en tant que telle, notamment en hissant le drapeau de la Fierté (arc-en-ciel) à l'Hôtel de Ville le 17 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Demande de prêt de salle gratuite - Projet entrepreneuriat élèves LJP

2024-03-071

Demande de prêt de salle gratuite - Projet entrepreneuriat élèves LJP

ATTENDU QU' un groupe de jeunes étudiants de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau à Papineauville ont comme projet entrepreneurial de monter une pièce de théâtre pour enfants;

ATTENDU QU' ils aimeraient présenter leur pièce de théâtre au Centre St-Félix-de-Valois, le 20 avril en après-midi;

ATTENDU QU' ils demandent le prêt de la salle Danny-Legault gratuitement pour y tenir cette activité, avec accès à la sonorisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse
et résolu

QUE,

La Municipalité de Chénéville autorise le prêt demandé gratuitement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 Demande d'appui – Ville de Rivière-Rouge – Opposition à la fermeture de l'urgence entre 20h et 6h

2024-03-072

Demande d'appui – Ville de Rivière-Rouge – Opposition à la fermeture de l'urgence entre 20h et 6h

ATTENDU QUE la décision du Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSL) de fermer l'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h à compter du 1er février 2024, telle qu'elle a été communiquée de presse du 7 décembre 2023;

ATTENDU QUE de nombreuses démarches ont été faites par la Ville de Rivière-Rouge et les municipalités environnantes afin de démontrer leur opposition à cette fermeture et pour démontrer l'importance de maintenir les services d'urgence de proximité dans leur région;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge demande l'appui des autres municipalités du Québec dans leurs actions pour défendre le droit des citoyens de leur Ville et des environs à des services de qualité en santé;

ATTENDU QUE cette même situation a déjà été vécue par notre région et le conseil municipal de Chénéville est bien au fait des retombées négatives causées par ce genre de coupure de services en santé ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie la Ville de Rivière-Rouge dans sa demande de réouverture 24 heures de l'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

Monsieur le Maire explique que le dernier mois a été bien occupé :

- Soirée de films Chasse et pêche : 160 personnes, + d'exposants que l'année dernière, meilleur écran, meilleure sonorisation. Un bel événement à refaire!
- Les conseillères ont visité les résidences de personnes âgées pour la St-Valentin, ce fut bien apprécié de tous!
- 6 à 7 entrepreneurs dans le cadre des événements «Voir l'église autrement» : Cette rencontre était pour le projet de diversification des usages de l'église, mais ce fut bien plus que seulement pour le projet. Une belle soirée avec les commerçants et entrepreneurs de la municipalité!
- Journée Plein Air : beaucoup de participation, le succès de cette activité, et de toutes les autres, résulte des efforts de plusieurs personnes.

Monsieur le Maire termine en soulignant qu'il y aura une activité prochainement., le 24 mars plus précisément, soit la visite du Lapin de Pâques. Les inscriptions commenceront bientôt.

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2024-03-073

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Danielle Meunier

Et résolu que

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 12 970 à # 13 002 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 29/02/2023 et dont le total se chiffre à **71 619.20 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **200 797.11 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **272 416.31 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je soussigné, greffière trésorière certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Krystelle Dagenais, Directrice générale

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2024-03-074

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

et résolu

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de février 2024 au montant total de **33 721.99\$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur le Maire explique que la politique est bien difficile. Il y a eu démission de plusieurs élus depuis les dernières élections de 2021. Le conseil est là, pas bénévolement, mais plutôt par passion, parce qu'il aime la municipalité et l'a à cœur. Nous sommes chanceux à Chénéville : on voit ce qui se passe ailleurs et on ne veut pas que ça arrive. Il souligne aux citoyens que c'est leur municipalité et que c'est important qu'ils s'y intéressent. Voir autant de personnes dans le public ce soir est bien apprécié.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-03-075

Levée de la séance

Il est proposé par madame Maryse Gougeon

et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.